



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION AU PLOMB DANS LE SECTEUR DU BTP

Webinaire du 18 juin 2021



BIENVENUE

Pour un agréable Webinaire ...

- Dès maintenant, pour le confort sonore, merci de couper votre micro.



- Des sessions « Questions / Réponses » sont prévues.
- Le tchat est également disponible pour poser des questions.
- La présentation sera disponible sur le site cramif.fr dans les prochains jours.

... merci et bon Webinaire !



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

INTERVENANTS



Aude BOGEY, Ingénieure Conseil,
Laboratoire de Toxicologie Industrielle, CRAMIF

Docteur Carole MORNEAU, Conseiller Médical,
Direction Développement des Partenariats Internes & Externes, CRAMIF

Frédéric MATEUS, Contrôleur de Sécurité,
Antenne 75, CRAMIF

Jean-François Huber, Ingénieur Conseil,
Activités de services et BTP, CRAMIF

Xavier RODRIGUEZ, PDG du Groupe JARNIAS



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



SOMMAIRE

- Où trouve-t-on du plomb ?
- Quels sont les effets du plomb sur la santé ?
- Quelle démarche de prévention ?
- Témoignage de M. Rodriguez, PDG – Groupe Jarnias
- L'accompagnement de la Cramif



OÙ TROUVE-T-ON DU PLOMB?

Propriétés du plomb, secteurs d'activité concernés



PROPRIÉTÉS DU PLOMB

Le plomb est utilisé depuis l'antiquité pour ses propriétés remarquables :

- ◆ **Résistance à la corrosion** (protection contre la rouille, les acides)
 - ◆ **Hydrofuge**
 - ◆ **Pigmentaire** (blanc, jaune, orange, rouge, marron ...)
 - ◆ **Augmentation de la ductilité** des alliages
 - ◆ **Abaissement des points de fusion** des alliages (soudure)
 - ◆ **Barrière** contre les rayons ionisants
- Il est présent sous forme de **plomb métal** et de **composés du plomb**

**Le plomb est très largement utilisé,
on le retrouve dans de nombreux secteurs d'activité**





LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Industrie

- ◆ Chantier naval
- ◆ Fabrication et recyclage de batteries
- ◆ Fabrication de céramique (carreaux...)
- ◆ Métallurgie, en particulier les fonderies d'alliage de cuivre
- ◆ Fabrication et recyclage de produits électroniques et électriques
- ◆ Fabrication de peintures
- ◆ Plasturgie
- ◆ Fabrication de verres spéciaux et de cristal
- ◆ Réparation de radiateurs d'engins et de poids lourds
- ◆ Traitement électrolytique des métaux
- ◆ Traitement thermique des métaux
- ◆ Chaudronnerie
- ◆ ...

**Enquête SUMER* : 45 300
salariés exposés au plomb
dans l'industrie**



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Bâtiment

- ♦ Rénovation / démolition
- ♦ Intervention sur des peintures
- ♦ Ravalement de façade
- ♦ Intervention sur des canalisations d'eau, de gaz
- ♦ Découpe ou sablage de structures métalliques recouvertes de peintures anticorrosion
- ♦ Travaux de couverture et d'étanchéité
- ♦ Protection acoustique, rayonnement ionisant
- ♦ Chantiers en site pollué
- ♦ Chantiers navals...



**Enquête SUMER* : 27 200 salariés
exposés au plomb dans la construction**

* enquête réalisée par les médecins du
travail résultats 2010



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Artisanat / Métiers d'art / Restauration

- ◆ Fabrication et restauration de vitraux
- ◆ Poterie / céramique
- ◆ Fonderie d'art
- ◆ Restauration de peintures
- ◆ Joaillerie
- ◆ ...





LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Tertiaire

- ◆ Recherche et développement,
- ◆ Archéologie,
- ◆ Nettoyage de chantiers,
- ◆ Magasin de bricolage,
- ◆ Vente d'articles de pêche et munitions,
- ◆ Stands de tir,
- ◆ ...



Enquête SUMER* : au total 110 000 salariés exposés au plomb



QUELS SONT LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ ?

Modes de contamination, effets sur la santé



EXPOSITIONS AU PLOMB PROFESSIONNELLES ET PARA-PROFESSIONNELLES

Principaux secteurs d'activité exposés au plomb :
le **bâtiment**, l'**industrie**, l'**artisanat**

❑ Exposition secondaire des « **voisins** » de chantier à risque

- Autres travailleurs du chantier en cas de **co-activité**
- **Bâtiments publics ouverts** pendant les travaux

❑ Exposition secondaire de l'entourage familial :

- Protection insuffisante des salariés sur les chantiers,
- Pas de prise de douche des salariés sur le lieu des chantiers (ou douche insuffisante)
- Equipement (bottes, ...) ou matériel « contaminé » (câbles gainés de plomb, ...) laissé dans le véhicule privé
- Mélange des vêtements professionnels utilisés sur les chantiers avec le linge de la maison





LA CONTAMINATION AU PLOMB

♦ 2 voies de contamination possibles :

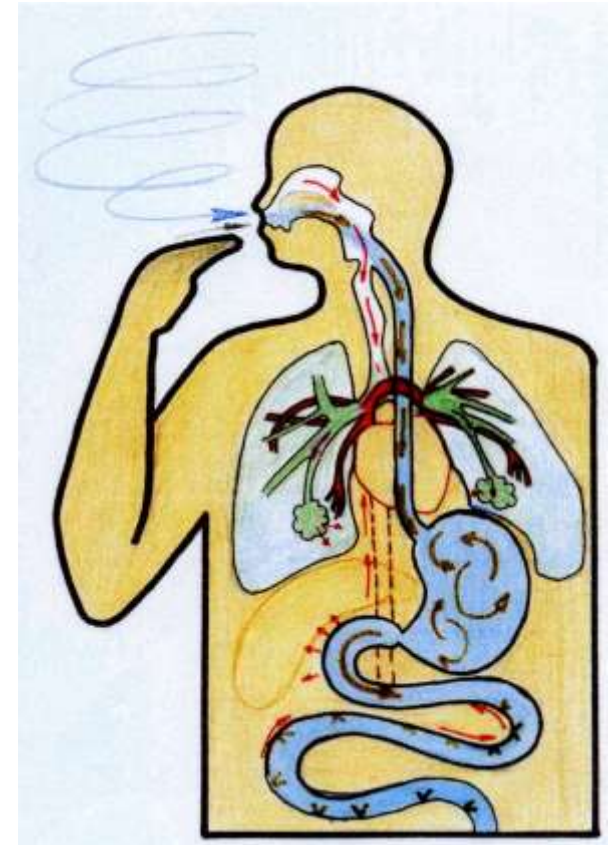
l'INGESTION ou l'INHALATION.



♦ À partir de

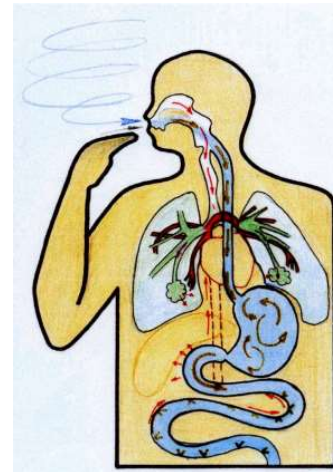
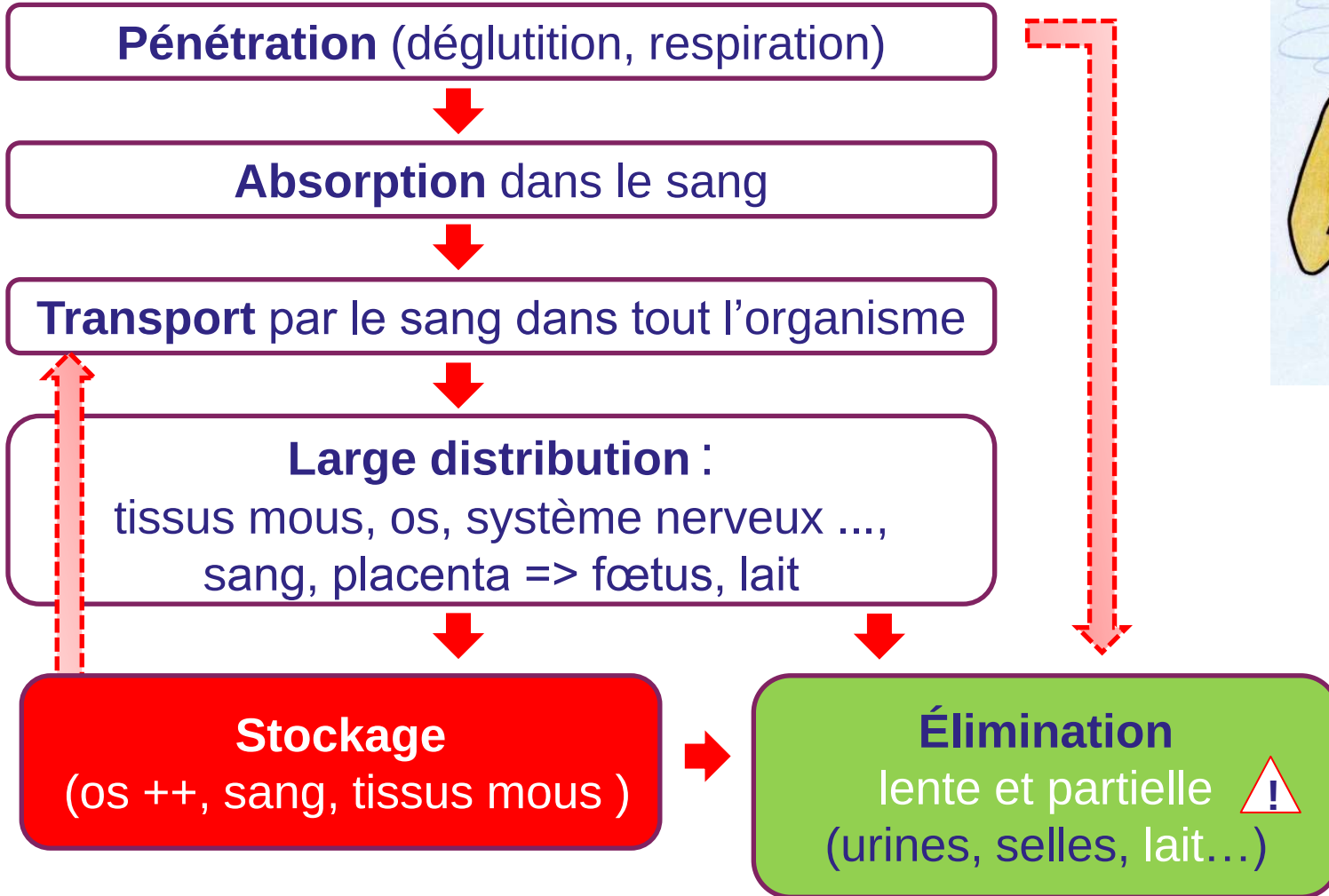
- Mains (++), objets ou aliments contaminés, puis portés à la bouche (repas, cigarette, téléphone)
- Ingestion de **salive** ou de **sécrétions bronchiques**

♦ À partir de **poussières, fumées, vapeurs** (métal chauffé)





CIRCULATION DU PLOMB DANS L'ORGANISME





STOCKAGE DU PLOMB DANS L'ORGANISME

◆ Toxique cumulatif : le plomb non éliminé est stocké dans l'organisme

- Sang : 1-2%
 - Tissus mous : 5-10%
 - Os ++ : 90%
- } du total



- Une fois le plomb dans l'organisme, **risque d'accumulation**
- **Libération** possible dans l'organisme pendant **plusieurs années, voire décennies**
- **Contamination** pouvant persister **très longtemps**

◆ Demi-vie variable, parfois très longue

- Sang : 1 mois
- Tissus mous : 40 à 60 jours
- Os ++ : 20 à 30 ans

◆ Femmes enceintes ou allaitant : **passage chez le fœtus et dans le lait maternel**

➤ ***Absorber le moins de plomb possible***



TOXICITÉ DU PLOMB

♦ Toxicité **AIGUË**

Survient rarement (ingestions massives, empoussièrement ++)



⇒ **Risque majeur pour la santé**

⇒ **Prise en charge médicale spécialisée à mettre en place rapidement**
(traitements eux-mêmes potentiellement dangereux)

♦ Toxicité **CHRONIQUE**



- Très nombreux effets secondaires **possibles** (nombreux organes touchés)
- **Atteinte parfois silencieuse**, sans aucun signe clinique d'alerte
- Signes cliniques **non spécifiques**, difficiles à relier à une intoxication au plomb
- **Atteintes variables** en fonction des personnes, du niveau d'intoxication
- Atteintes particulièrement **graves** chez les **enfants**

- La **plombémie** (= taux de plomb dans le sang, en µg/l)
est l'indicateur biologique de référence pour détecter et évaluer
une **exposition récente** au plomb

ADULTES

Plombémie (µg/l)

2000
1500

Atteinte cérébrale grave (mort)

1000

Hépatite

Atteinte neurologique périphérique (paralysie)

Colique de plomb

700

Anémie

Atteinte rénale

Douleurs abdominales

500

Atteinte neurologique centrale : détérioration
intellectuelle et troubles du comportement

400

Déficit de la fonction rénale

Risque avortement et prématurité

↗ délai pour concevoir

200

Ralentissement psycho-moteur

Altération de la qualité du sperme

Alerte ANSES
Juillet 2019

150

100

Femme enceinte :

- Effets neurotoxiques pour le fœtus
- Petit poids de naissance du bébé

Diminution de la fonction rénale

Risque augmenté de maladie rénale chronique

Légendes :

Atteintes neurologiques

Atteintes fertilité

Atteintes rénales

Autres atteintes



TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION



Baisse de la fertilité :

- ◆ ↘ production des spermatozoïdes et ↘ mobilité
- ◆ formes anormales de spermatozoïdes
- ◆ ↗ délai pour concevoir



Effets sur le fœtus :

- ◆ avortement, accouchement prématuré, petit poids de naissance
- ◆ neurotoxicité du plomb chez l'enfant (passage barrière placentaire)



- ◆ retard de la puberté
- ◆ retard de développement (poids et taille)



Les composés du plomb sont classés par l'Union Européenne, comme **toxiques pour la reproduction catégorie 1A (toxicité avérée)**.

Le plomb est un reprotoxique avéré
⇒ **classé CMR**
(cancérogène, mutagène ou reprotoxique)



Malat
RISQUES PROFESSIONNELS

Règles réglementaires supplémentaires
spécifiques à la prévention des agents CMR



POUVOIR CANCÉROGÈNE

- ♦ Chez l'animal : **pouvoir cancérogène avéré chez l'animal** :
tumeurs rénales, pulmonaires, gliomes
- ♦ Chez l'homme (études épidémiologiques) : **risque accru de cancer dans certaines études, mais absence de certitude.**
 - Certains composés du plomb (chromate de Pb, jaune de sulfochromate de Pb, ...) sont classés par l'Union Européenne, comme **cancérogènes supposés** pour l'homme (**catégorie 1B**).
 - Classement du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :
 - Composés minéraux de plomb = **cancérogènes probables** (**catégorie 2A**)
 - Plomb = **cancérogène possible** (**catégorie 2B**)

QUELLES VALEURS-SEUILS POUR LES PLOMBÉMIES ?

ADULTES

Plombémie (µg/l)

ALERTE INFO

Juillet 2019

CODE DU TRAVAIL
(valeurs de référence actuelles)

ANSES**
(valeurs recommandées)

**Retrait
de poste**
R4412-152 (2008)

VLB*
Hommes
Femmes

**Suivi médical
+ fréquent**
R4412-160 (2016)

**Valeur
seuil**
Hommes
Femmes

2000
1500

1000

700

500

400

300

200

100

180

**VLB* fortement
abaissée**

* VLB : Valeur limite biologique

** Agence nationale de sécurité
sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail 20



ALERTE INFO

ANSES

Juillet 2019

La **toxicité du plomb chez le fœtus** étant avérée,
l'ANSES recommande
aux **femmes susceptibles d'être enceintes**
de ne pas dépasser une valeur biologique de référence
de **45 µg/l** de sang.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



MESURES D'HYGIENE

- **Essentielles et indispensables à la prévention**
(articles R. 4412-156 à R. 4412-159 du Code du Travail)

➤ A respecter strictement

Pour tous les
salariés
exposés au
plomb

- **Interdiction de boire, manger, fumer** sur les lieux de travail et/ou en vêtement de travail
- **Lavage** des mains et du visage avant les repas
- **Douche** après chaque fin de poste
- Changement des **vêtements** après le travail

Pour
l'employeur

- Mettre à disposition des salariés :
 - **2 vestiaires distincts** : l'un exclusivement réservé au rangement des vêtements de ville et le second au rangement des vêtements de travail
 - des **douches** assurant la communication entre les 2 vestiaires



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ



Évolution importante récente ...

- Reconnu pour la 1^{ère} fois en 2010
Initialement réservé aux travailleurs de l'**amiante**
 - Demande possible de **réparation à l'employeur** si celui-ci manque à son **obligation de sécurité de résultat**, garantissant la santé physique et mentale des salariés
- Elargi en 2019 à **toute substance nocive ou toxique** générant un risque élevé de développer une pathologie grave
⇒ **Plomb ?**
- Reconnu en Janvier 2021 pour les mineurs de charbon lorrains pour avoir été exposés à différentes substances toxiques, dont la **silice**
 - 10 000 € de réparation pour chaque plaignant (727 au total)

Arrêté Cour
de Cassation
Septembre 2019



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



SYNTHÈSE

- ♦ 2 mécanismes de contamination : l'ingestion et l'inhalation
- ♦ Large circulation du plomb dans l'organisme :
 - stockage préférentiel dans les os
 - très longue persistance dans l'organisme : > 20-30 ans dans les os !
- ♦ Passage du plomb chez le fœtus et dans le lait :
ATTENTION en cas de grossesse ou d'allaitement !
- ♦ Toxicité avérée : nombreux effets secondaires
 - ± graves (enfants, femmes enceintes ++), certains non réversibles
 - toxicité sur la reproduction : hommes et femmes (fœtus)
 - pouvoir cancérogène probable

Le plomb est classé CMR

- ♦ VLB actuelle à 400 µg/l chez l'homme
et 300 µg/l chez la femme

dépassement VLB → Retrait de poste

Recommandation récente de l'ANSES pour abaisser la VLB à 180 µg/l



QUESTIONS / RÉPONSES



QUELLE DÉMARCHE DE PRÉVENTION ?

Réglementation CMR, démarche de prévention : repérer, remplacer, caractériser, mettre en œuvre les mesures d'hygiène, former, se documenter

LA RÉGLEMENTATION CMR*



- ♦ Le plomb et ses composés sont **classés CMR**
⇒ Code du travail articles R. 4412-59 à R. 4412-93
- ♦ La **suppression ou la substitution** du CMR s'impose, chaque fois qu'elle **est techniquement possible**.
- ♦ Valeur limite d'exposition professionnelle **réglementaire contraignante**
= 0,1 mg/m³ d'air sur 8 h, => Arrêt de l'activité si dépassement

- Le respect de cette valeur est un **objectif minimal de prévention**
- Le **niveau le plus bas techniquement possible** doit être recherché
- Une exposition par inhalation faible aux poussières de plomb n'exclut pas un **risque d'exposition par ingestion** via une contamination des surfaces et des mains

- ♦ Contrôler au moins 1 fois / an le niveau d'exposition et lors de tout changement du poste de travail par un laboratoire accrédité.

* Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction





DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

1. Repérer les sources d'exposition au plomb
2. Supprimer ou remplacer les produits contenant du plomb par des produits moins dangereux
3. Evaluer les risques
4. Mettre en œuvre des mesures de prévention qui visent à empêcher :
 - l'inhalation de plomb (fumées, poussières, vapeurs)
 - l'ingestion de plomb (main, eau ou nourriture souillées)
5. Mettre en œuvre les mesures d'hygiène
6. Former les salariés



1- REPÉRER LES SOURCES D'EXPOSITION AU PLOMB



♦ Dans les produits utilisés et l'environnement de travail :

- Produits chimiques (peintures...),
- Matériaux (baguettes de soudures, feuilles de plomb, câbles...),
- Revêtements (peintures...),
- Pollution résiduelle sous forme de dépôt de poussières ou d'imprégnation de matériaux (sols, parquets, pierre, bois...).



♦ Moyens de repérage :

- Fiches de donnée de sécurité des produits / fiches techniques
- Fiches d'aide au repérage (FAR) de l'INRS : <https://www.inrs.fr/publications/bdd/far-fas.html> (voir la liste à la fin de la présentation)
- Sur les chantiers, repérage du plomb avant travaux adapté à la nature et au périmètre de l'opération : recherche et identification des matériaux, revêtements et poussières contenant du plomb.





2 – SUPPRIMER OU REMPLACER LES PRODUITS CONTENANT DU PLOMB PAR DES PRODUITS MOINS DANGEREUX

♦ Supprimer le plomb présent sur le chantier :

Déplombage complet avant travaux de réhabilitation afin de supprimer les sources d'exposition au plomb.

⇒ **Interventions ultérieures sans risque d'exposition des salariés au plomb**

♦ Choisir des produits moins dangereux :

- Couverture en zinc,
- Baguette de soudure sans plomb,
- Fiches d'aide à la substitution (FAS)

de l'INRS

<https://www.inrs.fr/publications/bdd/far-fas.html>

Avis du HCSP février 2021:

- interdire l'utilisation du plomb laminé dans les constructions neuves,
- identifier les usages dans les bâtis anciens et rechercher avec les professionnels des alternatives au plomb laminé



3 – EVALUER LES RISQUES

- ◆ A partir du repérage des sources d'exposition, évaluer les risques d'exposition au plomb des salariés par **inhalation et par ingestion** afin de définir les moyens de protection adaptés.
- ◆ Comment ? Réaliser des **chantiers d'investigation (= chantiers tests)**
- ◆ Objectifs des chantiers d'investigation :
 - **comparer plusieurs procédés d'intervention** afin
 - ✓ de connaître les **niveaux d'empoussièrement** et
 - ✓ de choisir le moins émissif
 - **définir les moyens de protection collective et individuelle adaptés et efficaces**
 - **protéger les salariés et éviter la dispersion des poussières hors de la zone de travail**
- ◆ Les chantiers d'investigation sont :
 - représentatifs de l'activité réalisée,
 - réalisés dans une zone dédiée, isolée, calfeutrée ou confinée selon le procédé mis en œuvre.

Suite aux **chantiers d'investigation**, l'entreprise **consigne les résultats et le procédé choisi dans le DUER**, lors d'une intervention sur un nouveau chantier présentant les mêmes conditions, elle pourra réutiliser ce procédé.



4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

- ◆ Objectif : **réduire les émissions** de poussières, fumées, vapeurs de plomb qui peuvent être **inhalées ou ingérées**
- ◆ Comment :
 - Utiliser des **procédés limitant les émissions** de poussières, de fumées, de vapeurs,
 - Réaliser les opérations en **enceinte fermée hors présence de salarié**,
 - **Capter les émissions** au plus près de leur source,
 - **Isoler, calfeutrer, confiner** la zone d'intervention,
 - Maintenir les locaux de travail dans **un bon état de propreté**,
 - Assurer **la surveillance de l'efficacité des mesures de prévention** (tps, espace)

Ces mesures de prévention sont définies au cours de chantiers d'investigation (chantiers test)

➡ de l'inhalation des poussières, fumées et vapeurs

➡ de la pollution de l'atelier ou du chantier, ⇒ ➡ les risques de contaminations par l'intermédiaire des mains ou des vêtements souillés et la dissémination de plomb



4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

♦ Différents procédés classés selon leur émissivité

Procédé	Emissivité
Sablage	+++
Décapage chimique	+
Ponçage	+++
Grattage	++
Rabotage	++
Décapage thermique	++
Décapage par peeling	+
Décapage par induction	++
Cryogénie	+++
Hydro décapage	+++

+ peu émissif
++ moyennement émissif
+++ très émissif



4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

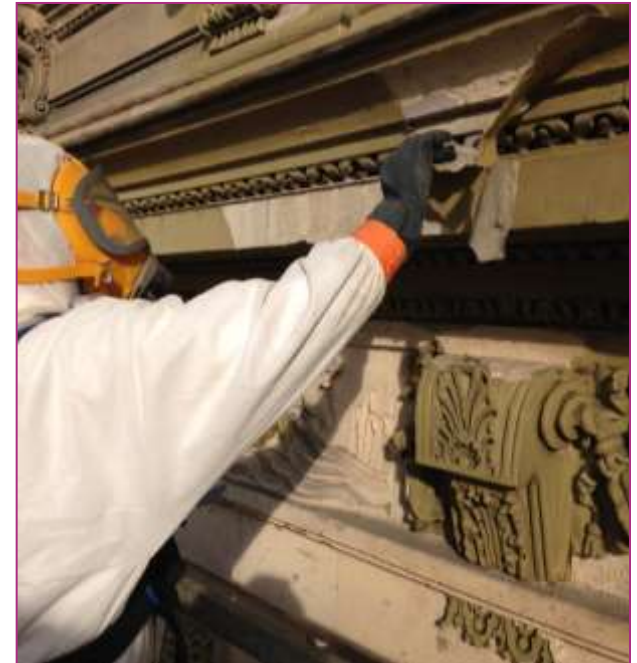
- ◆ Choisir un procédé moins émissif



Utilisation d'une pince hydraulique, alternative à la découpe au chalumeau



Décapage chimique d'une peinture au plomb, alternative au sablage, piquage ou grattage



Nettoyage d'une façade à l'aide de latex ou de cataplasme, alternative au sablage, l'hydrogrommage



4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

♦ Capturer au plus près de la source d'émission

- Aménagements de postes de travail avec captage des poussières au plus près de la source d'émission



Décapage de volets en ateliers



Aménagement de postes de travail de vitrailistes



Ponçage de peinture avec une ponceuse reliée à un aspirateur de classe H selon la norme NF EN 60335-2-69

Aspiration de poussières présentes sur des décors muraux avec un aspirateur de classe H selon la norme NF EN 60335-2-69





4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

♦ Isoler , calfeutrer, confiner

Confinement d'une zone de sablage équipée
d'un sas de décontamination





4 - METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

♦ Autres exemples de mesures de prévention

Brumisation afin de rabattre les poussières lors d'une opération de démolition



Déchets emballés afin d'éviter une dissémination des poussières



Protection du sol afin d'éviter sa contamination et une opération de nettoyage coûteuse



Utilisation d'une aspiration centralisée afin de ramasser des résidus de sablage





5 – METTRE EN ŒUVRE LES MESURES D'HYGIÈNE

- ◆ Articles R. 4412-156 à R. 4412-159 du Code du travail
 - Les salariés doivent avoir à leur disposition et **utiliser des vestiaires différents pour les vêtements de travail et pour les vêtements de ville**
 - Ces vestiaires doivent être **séparés par des douches**
 - L'employeur veille à ce que **les travailleurs ne mangent pas et ne fument pas en vêtements de travail**



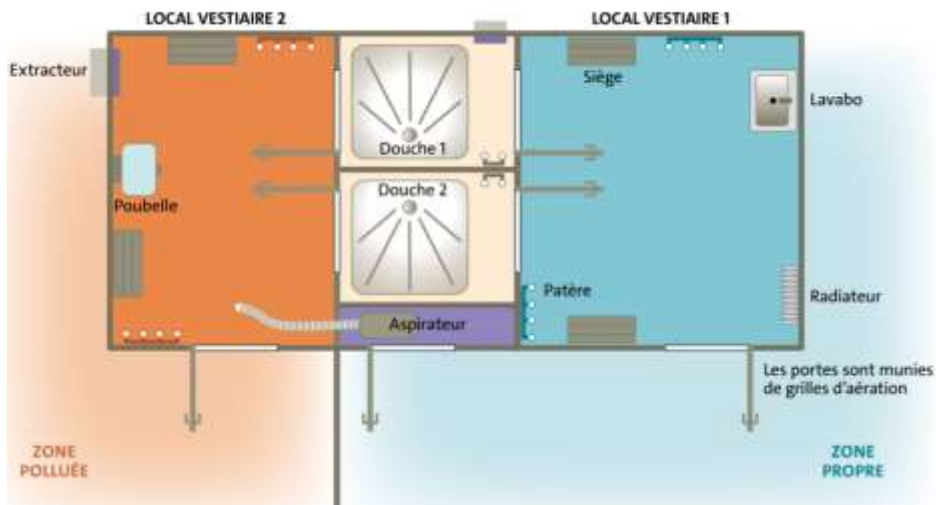
5 – METTRE EN ŒUVRE LES MESURES D'HYGIÈNE

♦ Concrètement :

Mettre en œuvre une installation de décontamination comportant **3 compartiments en sortie de la zone de travaux à risques** :

- un premier local dit vestiaire « propre » pour y déposer ses vêtements et s'équiper des équipements de protection individuelle,
- un deuxième local dit vestiaire « sale » pour y retirer les équipements de protection individuelle contaminés,
- une ou plusieurs douches, conçues ou implantées afin qu'elles communiquent directement entre les deux vestiaires. Elles permettent la douche de décontamination des salariés.

Réservée exclusivement
aux salariés intervenant
en zone plomb





5 – METTRE EN ŒUVRE LES MESURES D'HYGIÈNE

♦ Concrètement :

- Les mesures d'hygiène strictes à suivre :
 - Prendre une douche après chaque intervention en zone de travail polluée,
 - Installer dans les sanitaires des brosses à ongles et utiliser des essuie-mains jetables,
 - Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le poste de travail,
 - Maintenir en parfait état de propreté l'ensemble des équipements du réfectoire et des vestiaires,
 - Manger en vêtements de ville,
 - Le nettoyage des vêtements de travail sera assuré par l'employeur. Ne pas les rapporter au domicile.

**Prévenir le risque d'ingestion
Éviter de contaminer sa famille**



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

6 – FORMER LES SALARIÉS AU RISQUE PLOMB



Formation des salariés (R4412-87) :

- ♦ aux dangers pour la santé ;
- ♦ aux précautions à prendre pour prévenir l'exposition ;
- ♦ aux prescriptions en matière d'hygiène ;
- ♦ au port et à l'emploi des équipements et des vêtements de protection ;
- ♦ aux mesures à prendre pour la prévention d'incidents et en cas d'incident.

A tous les niveaux de l'entreprise :
encadrement technique, encadrement de chantier, personnel opérateur
ou cumul de fonctions

Choisir un organisme de formation équipé
d'une plateforme pédagogique*

* La Cramif propose aux organismes de formation un référentiel de formation



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



7 – SE DOCUMENTER



- [ED 899, INRS, 2020](#)



- [ED 834, INRS, 2006](#)



- [ED 6374, INRS, 2020](#)
Interventions sur les peintures
contenant du plomb



- [ED 752, INRS, 2005](#)
Réparation des radiateurs
automobiles
Guide pratique de ventilation
n° 15



QUESTIONS / RÉPONSES



TÉMOIGNAGE DE M. RODRIGUEZ, PDG – GROUPE JARNIAS

Retour d'expérience



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

Introduction : Présentation du Groupe JARNIAS



- Fondé en 1993 avec un premier défi : Bâche Ariane 5 sur la Tour Eiffel
- 28 ans d'existence
- CA de 15 millions en 2020 (en croissance constante)
- 100 collaborateurs au quotidien
- PDG : Xavier Rodriguez

- Un Groupe, et 4 pôles d'activités :

 **JARNIAS TRAVAUX** : Ouvrage d'art, bâtiment, superstructure

 **JARNIAS PROTECTION** : Filets, Bâche, Thermo-rétractable

 **JARNIAS FORMATION** : CQP, IRARA, SST

 **JARNIAS FLUIDES** : Installation et maintenance de système d'évacuation pluviale

Généralités : La gestion du risque plomb chez JARNIAS

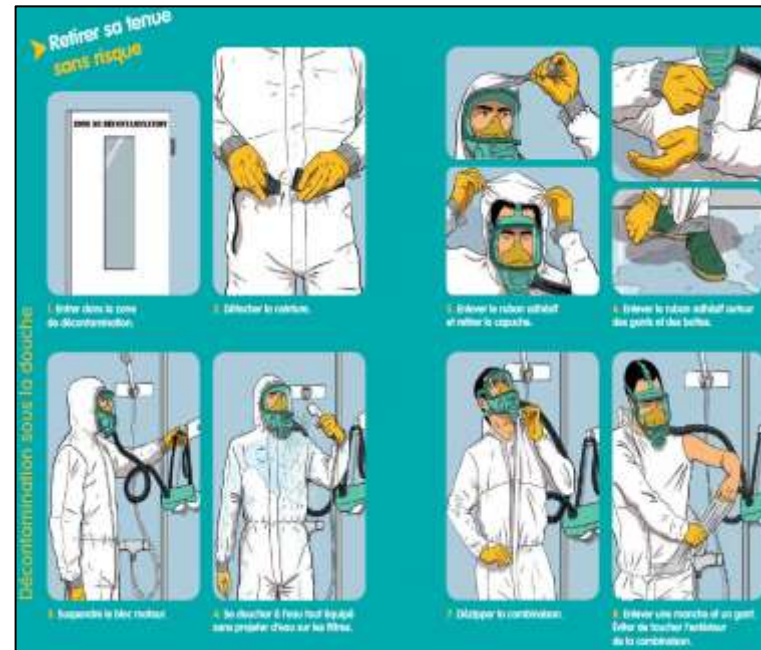


- Notre valeur la plus forte : la sécurité de nos collaborateurs
- Le Groupe JARNIAS : une des entreprises engagée sur la sensibilisation au risque plomb
- Suivi de la législation et de la réglementation au quotidien
- 100 % des collaborateurs formés au risque plomb (« encadrant » ou « opérateur »), sur le terrain comme dans les bureaux
- Un document unique adapté, et comprenant ce risque
- Un mode opératoire spécifique au plomb créé, et dédié à cette typologie de chantiers
- Une analyse de risque autour du plomb réalisée, ainsi que des notices de poste

La pédagogie et la formation au service de la sensibilisation



- Un service HQSE dédiée pour répondre aux questions de tous
- De nombreux guides des bonnes pratiques, avec des annexes et des schémas représentatifs
- Des procédures d'habillement, de port du masque, d'utilisation des SAS de décontamination, etc.
- Des causeries, des visites SSE et des ateliers autour du risque plomb
- Organisation de REX (retours d'expériences) autour de cette thématique



La gestion du risque plomb : un travail quotidien

- En cas de doute, demande de diagnostics sur les bâtiments travaillés
- Utilisation de check-lists liées au plomb, dans nos démarches commerciale et de production
- Mise en place d'une démarche d'entreprise : Protéger => Analyser => Décider
- Collaboration avec les organismes compétents et des laboratoires accrédités
- Réalisation de mesures adéquates (VLEP sur opérateurs, mesures surfaciques, pompes environnementales, etc.), et représentatives sur les tâches étudiées
- Utilisation de matériel et EPIs de qualité, et vérifiés régulièrement
- Mise en place de protection et de dispositif pour éviter la dispersion
- Suivi de plombémie des collaborateurs (avant, pendant, et après chantier) en partenariat avec la médecine du travail

Le chantier de sécurisation de Notre Dame de Paris



- Présence de JARNIAS depuis l'incendie d'Avril 2019, et aujourd'hui encore !
 - Jusqu'à plus de 40 collaborateurs sur le chantiers : formés, équipés, pilotés, et protégés.
- JARNIAS : Entreprise engagée dans la gestion du risque plomb sur le chantier :
 - Accompagnement de la MOA/MOE sur la question du plomb
 - Collaboration quotidienne avec la MO Plomb dans une logique amélioration continue
 - Réalisation de nombreuses réunions de suivi et de pilotage sur le risque plomb
 - Force de proposition sur la création et la gestion de la base vie
 - Gestion des EPIs sous conditions plomb, en intégrant des vérificateurs à l'intérieur du chantier
 - Réalisation de mesures en propre, dans la continuité de celles réalisée par la MOA/MOE
 - Mise en place d'un système de nettoyage des vêtements avec une entreprise spécialisée
 - Travaux d'analyse réalisés conjointement avec la CRAMIF

Des difficultés... Mais aussi des perspectives !

- Le climat (chaud ou froid) : une difficulté supplémentaire à prendre en considération
- « OUI » à l'égalité homme/femme ! Mais « NON » à l'égalité de traitement face au plomb...
- Des procédures qui peuvent sembler complexes, et des parties prenantes à rassurer
- Une méconnaissance du risque qui peut se transformer en risque supplémentaire
- Une surprotection inadéquate n'est pas une protection supplémentaire
- L'accompagnement et la pédagogie au service des acteurs (MOA, MOE, salariés, etc.)
- Métrologie & stratégie d'échantillonnage : des outils pratiques et faciles à mettre en place
- Nous faisons tous « face » au risque plomb actuellement, mais nous pouvons faire « F.A.C.E » !

« Former, Accompagner, Collaborer, Empêcher »



QUESTIONS / RÉPONSES



NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

*Les outils, l'accompagnement, les formations,
pour aller plus loin*



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

LES OUTILS ACCESSIBLES EN LIGNE



- ◆ Site ameli.fr/entreprise : la démarche en image, témoignage d'entreprise, tutoriel de connexion à l'espace dédié
- ◆ Démarche de prévention du risque chimique RC Pros
- ◆ Outils d'aide à l'évaluation du risque chimique : ex SEIRICH
- ◆ Documentation INRS : brochures, guides de ventilation, vidéos, affiches
- ◆ Formations : autoformations en ligne de l'INRS (produits chimiques, Fiches de Données de Sécurité)





L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA CRAMIF



- ◆ Webinaires génériques ou spécifiques proposés par le réseau
- ◆ Votre interlocuteur de secteur : Contrôleur de Sécurité ou Ingénieur Conseil en charge du suivi de votre établissement
- ◆ Les unités techniques : Centre de Mesures Physiques et Laboratoire de Toxicologie Industrielle
- ◆ Les aides financières : réservées aux entreprises de - 200 salariés en effectif national

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/subventions-prevention/subventions-prevention>



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



Formations à la Cramif au pilotage de la démarche et à l'évaluation du risque chimique

- **D1701** : « Connaitre le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence de plomb (Déplombage – maintenance et entretien »), 2 J présentiel
- **D0610** : « Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques pour les TPE ». 1 jour, en présentiel ou à distance
- **D0605** : « Participation à une démarche de prévention des risques chimiques » 2J + 1J, en présentiel
- **D0605 AD** : « Participation à une démarche de prévention des risques chimiques » 3 modules à distance de ½ journée et un jour en présentiel
- **D0609** : « Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants ». 1 jour en présentiel
- **D0615** : « Utilisation de l'outil SEIRICH dans la demande d'évaluation du risque chimique ». Perfectionnement, 1J, en présentiel
- **D0615** : « Utilisation de l'outil SEIRICH dans la demande d'évaluation du risque chimique ». Perfectionnement, 1J, à distance
- **C0108** : « Améliorer la performance des opérations de construction (Coût-Délai-Qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite d'un projet. »

Pour en savoir plus :

<https://www.cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels>



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

- Nous vous remercions de bien vouloir répondre au sondage en ligne : 5 minutes

<https://assurance-maladie.vocaza.net/cgi-bin/HE/SF?P=86z44z5z-1z-1z151F808635>



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

- Pour contacter votre antenne départementale :

<https://cramif.fr/antennes-departementales>

- Pour toute question d'ordre général sur le programme RC Pros :
email : risqueschimiquespros.cramif@assurance-maladie.fr